



La crèche de mon enfant rompt notre contrat par mail, est ce légal ?

Par **fanch56bzh**, le **08/09/2023** à **09:38**

Bonjour,
Hier ma crèche m'a appelé pour me signaler qu'ils allaient rompre notre contrat en respectant le préavis.
Par la suite j'ai reçu un mail qui "apparemment" fera foi pour la rupture du contrat.
Je précise que l'intitulé sur "l'objet" du mail ne correspond pas au fond du sujet.
Je précise également que ce mail est envoyé sans accusé de lecture.
J'ai cherché sur internet mais les réponses sont plutôt floues sur ce type de rupture.
Par conséquent je voulais savoir si cette rupture était légale.
Merci par avance
Cordialement